



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03302**

DE : **MME DAMOFF (OAKVILLE-NORD-BURLINGTON)**

DATE : **LE 18 MARS 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSTIA FREELAND**

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

MYANMAR

TRADUCTION

RÉPONSE

Le Canada demeure convaincu de la nécessité de réagir face à la persécution inacceptable des communautés rohingyas au Myanmar et reste vivement préoccupé par la situation dans l'État de Rakhine qui a entraîné le déplacement de plus de 740 000 Rohingyas au Bangladesh depuis le 25 août 2017.

En réponse à cette crise internationale, le premier ministre a nommé l'honorable Bob Rae envoyé spécial au Myanmar en octobre 2017. M. Rae a publié le 3 avril 2018 son rapport final, qui contient des recommandations sur la meilleure façon dont le Canada peut appuyer les efforts déployés pour répondre aux besoins des personnes touchées et déplacées par la violence.

Le 23 mai 2018, en se fondant sur ces recommandations, le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie du Canada face à la crise des Rohingyas au Myanmar et au Bangladesh. Dans le cadre de cette stratégie, le Canada a pris des mesures audacieuses pour s'attaquer à la crise dans les domaines où il peut améliorer les choses, en mettant l'accent sur quatre objectifs fondamentaux : alléger la crise humanitaire, encourager des développements politiques positifs au Myanmar, veiller à ce que les auteurs des crimes commis soient traduits en justice et améliorer la coopération internationale. Grâce à

un engagement de 300 millions de dollars sur trois ans au titre de l'aide internationale, la Stratégie du Canada couvre un vaste éventail de besoins en matière d'aide humanitaire, de développement, de paix et de stabilisation, et de reddition de comptes.

La position du Canada sur les violations flagrantes des droits de la personne, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, perpétrées contre les Rohingyas est ferme et claire. Ces atrocités constituent un génocide. Dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour faire progresser la responsabilisation en réponse à ces atrocités, le 18 février 2018, la ministre des Affaires étrangères a annoncé des sanctions ciblées contre le major général Maung Maung Soe, en vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus*. La ministre des Affaires étrangères a également annoncé le 25 juin 2018, en coordination avec l'Union européenne, l'adoption de sanctions ciblées contre sept ressortissants du Myanmar en vertu du *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Birmanie*. Ces sanctions sont le résultat du rôle important joué par ces hauts responsables militaires dans les violations des droits de la personne commises contre les Rohingyas au Myanmar. Les responsables canadiens continuent de suivre de près la situation et d'assurer la coordination avec les partenaires internationaux afin d'explorer toutes les avenues possibles dans le but de faire progresser la responsabilisation et de s'attaquer au problème de l'impunité au Myanmar.

Le Canada continue d'être un ardent défenseur de la reddition de comptes et se fait entendre dans les forums internationaux. Dans le rapport final de la Mission d'établissement des faits (MEF) des Nations Unies sur le Myanmar, publié le 27 août 2018, la MEF a également demandé la mise en place d'un mécanisme indépendant de responsabilisation afin de préparer les enquêtes futures sur les hauts responsables militaires.

À la suite de cette recommandation, le Canada a coparrainé avec succès une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) sur le Myanmar en septembre 2018, qui a permis d'établir un mécanisme d'enquête indépendant (MEI) pour le Myanmar chargé de recueillir des éléments probants et de préparer des dossiers en vue de futures procédures criminelles. Le Canada a également coparrainé une résolution à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a entériné la décision du Conseil des droits de l'homme d'établir le MEI et réitéré les préoccupations du Canada au sujet des violations continues des droits de la personne au Myanmar. La Cinquième Commission a officiellement approuvé, le 22 décembre, le financement de tous les mandats du Conseil des droits de l'homme, ce qui a permis de lancer le processus de création du MEI et, le 3 avril 2019, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a nommé l'Américain Nicholas Koumjian chef du Mécanisme. Le Canada n'a cessé de demander au Conseil de sécurité de l'ONU de déférer la situation au Myanmar à la Cour pénale internationale.

Le 6 septembre, la première Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a décidé à la majorité que la Cour pouvait exercer sa compétence à l'égard de la déportation présumée du peuple rohingya, bien que le Myanmar ne soit pas Partie au Statut, et a estimé qu'elle pouvait également exercer sa compétence à l'égard des crimes contre l'humanité, actes de persécution ou autres actes inhumains. Le procureur de la CPI a ouvert une enquête pour évaluer ces crimes. Au début de mars 2019, la CPI a envoyé une équipe d'enquête préliminaire à Cox's Bazar, au Bangladesh, pour

entreprendre une mission de familiarisation afin de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils travailleront, les ressources nécessaires et les défis si la Chambre de la CPI autorise la poursuite de l'enquête.

Le 20 septembre 2018, le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères s'est levé à la Chambre des communes pour présenter une motion de consentement unanime reconnaissant que les crimes contre les Rohingyas constituent un génocide. Le Parlement a également adopté à l'unanimité une deuxième motion le 27 septembre 2018, révoquant la citoyenneté canadienne honoraire d'Aung San Suu Kyi, une mesure démontrant l'impératif moral et juridique du gouvernement du Myanmar de protéger ses citoyens contre ses forces de sécurité. Ces motions ont été présentées en même temps qu'une enquête du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, à laquelle M. Rae et des représentants d'Affaires mondiales Canada ont témoigné.

Le Canada demeure déterminé à faire en sorte que l'impunité ne règne pas au Myanmar et que les auteurs d'atrocités et de violations flagrantes des droits de la personne soient tenus responsables de leurs actes. Le Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour faire progresser la responsabilisation, notamment en appuyant les efforts existants.

Depuis le début de 2017, le Canada a fourni 68,1 millions de dollars pour la prestation d'une aide humanitaire sexospécifique et essentielle à la survie afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés rohingyas dans les camps et installations de Cox's Bazar, au Bangladesh, et de répondre aux besoins des populations déplacées et autres populations vulnérables au Myanmar. L'aide humanitaire du Canada pour les réfugiés vise l'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'aide alimentaire, au traitement de la malnutrition aiguë, aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, aux articles non alimentaires essentiels, à l'apprentissage et aux possibilités de générer des revenus, ainsi qu'à l'atténuation et aux interventions pendant la mousson et la saison des cyclones. De plus, le Canada appuie le plan d'intervention des Nations Unies, y compris la préparation aux catastrophes naturelles, afin de permettre une intervention rapide et d'appuyer les comités de gestion des catastrophes existants au niveau des districts, de l'Upazila (sous-district) et de l'Union.

Le Canada fait preuve de leadership en collaborant avec la Banque mondiale et le gouvernement du Bangladesh au moyen d'un mécanisme novateur selon lequel chaque dollar versé par le Canada débloque 5 \$ en subventions de la Banque mondiale à l'appui des services de santé, de nutrition et d'éducation de base offerts aux réfugiés rohingyas de Cox's Bazar. Le Canada fournit environ 16,3 millions de dollars, auxquels s'ajoutent près de 81,5 millions de dollars de la Banque mondiale.

Le Canada appuie plusieurs autres projets de développement visant à répondre aux besoins des collectivités d'accueil du Bangladesh à Cox's Bazar, notamment dans les domaines de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance, de la réhabilitation environnementale et de la cohésion sociale.

L'accès aux populations touchées par la crise, y compris aux quelque 600 000 Rohingyas qui sont toujours dans l'État de Rakhine, demeure une préoccupation. Le Canada a toujours été cohérent dans

ses messages sur le rôle important joué par les acteurs humanitaires et de développement, et il continuera de plaider en faveur d'un accès efficace, sans entrave et en temps opportun afin de permettre des évaluations et la prestation d'aide au besoin. Le Canada a récemment plaidé pour un accès amélioré et soutenu dans un communiqué des ministres des Affaires étrangères du G7, ainsi que d'une déclaration multilatérale avec l'Union européenne et la Norvège.

De plus, le Canada a souligné à maintes reprises que le rapatriement des réfugiés rohingyas au Myanmar doit être volontaire, sécuritaire, digne, durable et respectueux de leurs droits fondamentaux. Il est clair que ces conditions ne sont pas en place au Myanmar. Il est essentiel d'assurer la liberté de mouvement, les droits fondamentaux, l'accès aux services de santé et d'éducation et, avant tout, l'accès à la citoyenneté pour tous les Rohingyas.

Lorsque les conditions le permettent, le Canada est prêt et disposé à réinstaller les réfugiés rohingyas et à mener des discussions avec des pays aux vues similaires pour encourager une intervention internationale en matière de réinstallation en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Les efforts de réinstallation à partir du Bangladesh reposeront notamment sur la volonté du gouvernement du Bangladesh de délivrer des permis de sortie. Si la réinstallation devenait possible, le Canada collaborerait avec l'UNHCR pour déterminer le moment opportun et identifier les familles et les personnes les plus vulnérables. Le Canada collaborerait également avec d'autres pays à l'élaboration d'une approche multilatérale qui se traduirait par un plus grand nombre de réinstallations dans le monde. À l'extérieur du Bangladesh, le Canada continue de réinstaller les réfugiés rohingyas de la région aiguillés par l'UNHCR ou des parrainages privés et accélère le traitement des demandes de parrainage privé.

Au Myanmar, le Canada appuie également les efforts visant à trouver une solution politique au sort des Rohingyas et des autres minorités ethniques du Myanmar. Par un engagement diplomatique soutenu et à des programmes ciblés, le Canada fait la promotion des droits de la personne, de l'inclusion, du respect de la diversité, de la démocratie inclusive et de la sécurité pour tous au Myanmar. Le Canada continue de demander au gouvernement du Myanmar de mettre en œuvre sans délai les recommandations formulées en août 2017 par la Commission consultative sur l'État de Rakhine, présidée par l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, afin de favoriser la paix, la sécurité et une réconciliation durables dans cet État.

Le Canada est prêt à continuer d'appuyer le processus de paix au Myanmar, à appuyer la réforme démocratique, à promouvoir les droits de la personne pour tous et à contribuer positivement aux réformes en vue de garantir et de maintenir une société inclusive, diverse, pacifique et stable.